

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

**DECRET N° 196 /2016/PRG/SGG
PORTANT CREATION DE LA DIRECTION DU RENSEIGNEMENT
ECONOMIQUE FINANCIER ET NARCOTIQUE.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/028/AN du 31 décembre 2001 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu la Loi L/2001/029/AN du 31 décembre 2001 portant principes fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des services publics.

DECRETE

Article 1 : Il est créé une Direction du Renseignement Economique Financier et Narcotique (DREFN) en remplacement de la Direction Nationale des Services Spéciaux.

Article 2 : La Direction du Renseignement Economique, Financier et Narcotique, est dirigée par un Directeur assisté d'un Directeur Adjoint tous nommés par décrets du Président de la République.

- Elle est placée sous la tutelle du Cabinet de la Présidence de la République.
- Elle fournit quotidiennement les synthèses des renseignements dont elle dispose au Coordonnateur National du Renseignement.

Article 3 : La Direction du Renseignement Economique, Financier et Narcotique a pour missions de :

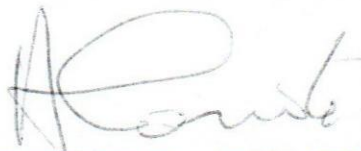
- Connaitre, prévenir et empêcher , toutes activités de nature à porter atteinte à la sécurité nationale dans le domaine Economique, Financier et Narcotique.
- Rechercher des informations relatives aux réseaux de trafics de Droque , d'armes et de minutions de guerres;

- Participer en relations avec les structures correspondantes, à la lutte préventive contre le blanchiment de capitaux , le financement du terrorisme ou toutes autres Operations financières occultes.

Article 4 : L'organisation, les attributions et le fonctionnement de la Direction du Renseignement Economique, Financier et Narcotique feront l'objet d'un décret.

Article 5 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires entre en vigueur pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le.....²⁷ JUIN 2016.....2016



PROFESSEUR ALPHA CONDE